

## MARTIN BRASART

### COLLABORATEUR

Paris

+33 (0) 1 40 54 51 00

mbrasart@archipel.law



### DOMAINES D'ACTIVITE

- Contentieux international
- Exécution de sentences arbitrales et de jugements étrangers
- Droit international des affaires

#### Martin Brasart exerce en contentieux international des affaires.

Avocat au barreau de Paris, Martin intervient dans le cadre du contentieux de la reconnaissance et de l'exécution de sentences arbitrales et de jugements étrangers, ainsi qu'au soutien de procédures arbitrales ou étrangères.

Avant de rejoindre Archipel en tant que collaborateur en 2020, Martin a exercé dans les départements d'arbitrage international et de contentieux des affaires de deux cabinets anglo-saxons à Paris. Il est titulaire d'un Master 2 de Droit international économique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne ainsi que d'un LLM International Law de la City University of Hong Kong.

Martin parle français et anglais.

### PROJETS RECENTS

- Conseil d'une société pharmaceutique européenne de premier plan pour la reconnaissance et l'exécution en France et en Suisse d'un jugement Anglais et d'ordonnances de gel des avoirs contre des fraudeurs
- Conseil d'une banque d'affaire nord-américaine pour la réalisation de saisies conservatoires en urgence afin de garantir le recouvrement d'une commission due sur une opération de fusion acquisition et pour l'obtention d'un titre exécutoire contre le débiteur
- Conseil d'une société du Moyen Orient pour la reconnaissance et l'exécution en France d'une sentence LCIA contre son cocontractant
- Conseil d'une banque d'Europe du Nord pour la définition et la réalisation d'une stratégie d'exécution en France contre un groupe de ressortissants français et moyen-orientaux en prévision de la mise en œuvre de procédures arbitrales LCIA et devant les tribunaux locaux et une fois les sentences et jugement rendus (voies d'exécution)
- Conseil d'une aciérie d'Asie du sud-est pour l'exécution d'une sentence CCI contre son cocontractant européen
- Conseil d'un homme d'affaire Franco-Africain pour l'exécution contre l'Etat africain dont il est ressortissant d'une sentence LCIA rendue dans le cadre d'un litige relatif à la construction d'un hub logistique régional majeur
- Conseil du liquidateur judiciaire d'un ancien poids lourd de la tech européenne pour l'inscription d'une hypothèque judiciaire sur un bien en France en garantie de l'exécution d'un jugement à venir à l'encontre d'un ancien dirigeant de la société